

COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

Plan directeur communal



GEA valotton et chanard SA
architectes - urbanistes FSU
rue de bourg 28
1 0 0 3 L a u s a n n e
tél + 41 21 310 01 40
fax + 41 21 310 01 49
info@geapartners.ch
www.geapartners.ch

11052 TG FR MSP

Bourg_en_Lavaux/11052_PDCom/
4_rapports/11052_PDCom_v19_
consultation_publicue.indd

SCEAUX ET SIGNATURES

Approuvé par la Municipalité de Bourg-en-Lavaux dans sa séance du

Le Syndic : La Secrétaire :

Mis en consultation publique du au

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	1
1.1 But du Plan directeur communal	1
1.2 Structure de la stratégie territoriale	1
2. DIAGNOSTIC TERRITORIAL	3
2.1 Bourg-en-Lavaux, une identité plurielle à renforcer	3
2.2 Constats	3
3. STRATÉGIE TERRITORIALE	7
3.1 Enjeux généraux	7
3.2 Paysages naturel, bâti et environnement.....	8
3.3 Urbanisation et vie sociale	10
3.4 Mobilité.....	12
4. FICHES SECTORIELLES	17
4.1 Fiche A : Bourgs et hameaux	19
4.2 Fiche B : Petits ensembles bâtis épars	27
4.3 Fiche C : Secteur d'intérêt public de Chincu	31
5. CONCERTATION ET INFORMATION	35



source : map.geo.admin.ch, carte Siegfried 1890

1. INTRODUCTION

1.1 But du Plan directeur communal

Le Plan directeur communal (PDCom) constitue le document de base de l'aménagement communal. Il est l'instrument de planification communale permettant d'assurer un développement cohérent du territoire autour d'une vision partagée par ses acteurs.

L'entier du document a ainsi été co-construit et alimenté par des échanges nourris avec la Municipalité, l'administration communale et la population lors de trois ateliers participatifs et basé sur un diagnostic commun des composantes du territoire (chapitre 2).

Premier PDCom des communes fusionnées de Villette, Grandvaux, Cully, Riex et Epesses, il revêt une importance fondamentale dans la gestion durable de la nouvelle commune de Bourg-en-Lavaux. Durable car **outil de gestion**, feuille de route de l'action communale pour les 15-20 prochaines années, mais également intégrateur des principes du développement durable. Il est donc construit sur l'organisation et les atouts du territoire existants, guide la **stratégie territoriale** vers un futur commun idéal, en restant flexible, adaptable aux évolutions et marges de manoeuvres nécessaires.

1.2 Structure de la stratégie territoriale

Cette stratégie territoriale se décline en **trois grandes thématiques** qui permettent d'envisager le territoire dans sa globalité et de coordonner toute action à court, moyen et long terme :

- les paysages naturel, bâti et l'environnement,
- l'urbanisme et la vie sociale,
- la mobilité.

Elles se composent de **principes directeurs d'aménagement**, guidant l'action communale, ainsi que de **mesures et d'actions** qui traduisent concrètement ces principes en pistes d'intervention.

Ces thématiques, principes, mesures et actions se présentent sous forme de tableaux et de cartes. Ces derniers doivent être **consultés et intégrés lors de chacune des démarches d'aménagement du territoire**. Certaines mesures peuvent se retrouver dans plusieurs thématiques. Si elles se ressemblent en apparence et pourraient même être perçues comme redondantes, elles permettent en réalité de préciser et d'orienter davantage le sujet traité dans chaque thématique qui les accueillent.

Certains secteurs revêtent une importance particulière en termes d'enjeux patrimoniaux et nécessitent davantage de précisions quant aux mesures d'aménagement préconisées. Ils font alors l'objet de **fiches sectorielles** qui accompagnent le présent PDCom :

- fiche A : bourgs et hameaux,
- fiche B : petits ensembles bâtis épars,
- fiche C : secteur d'intérêt public de Chincu.

Le PDCom reste un instrument de planification souple : il doit être géré de manière évolutive, en fonction des besoins et des situations économiques, sociales et techniques. En ce sens, certaines mesures et actions envisagées par le PDCom peuvent être adaptées lors de leur concrétisation.

Enfin, l'élaboration du PDCom se réalise en parallèle de celle du Plan d'affectation communal (PACom). Le rapport justificatif 47 OAT commun contient un portrait de la commune approfondi et répertorie de manière exhaustive les inventaires d'alerte et contraignants présents sur la commune. Le présent document pointe uniquement les notions et diagnostics jugés les plus importants pour la définition des principes directeurs, mesures et actions en matière d'aménagement du territoire.

2. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

2.1 Bourg-en-Lavaux, une identité plurielle à renforcer

Bourg-en-Lavaux se caractérise par l'omniprésence d'un enjeu paysager majeur : la protection de ce territoire au coeur de Lavaux. Or, l'identité d'un territoire vivant se fonde sur l'ensemble de ses caractéristiques spécifiques.

Territoire pluriel, Bourg-en-Lavaux est composé de trois grands paysages (l'espace agricole et forestier, le vignoble de Lavaux, le lac et ses rives) dans lesquels quatre types de tissus bâtis s'inscrivent en dialogue (le centre régional de Cully, les bourgs et hameaux, le tissu résidentiel et l'habitat épars).

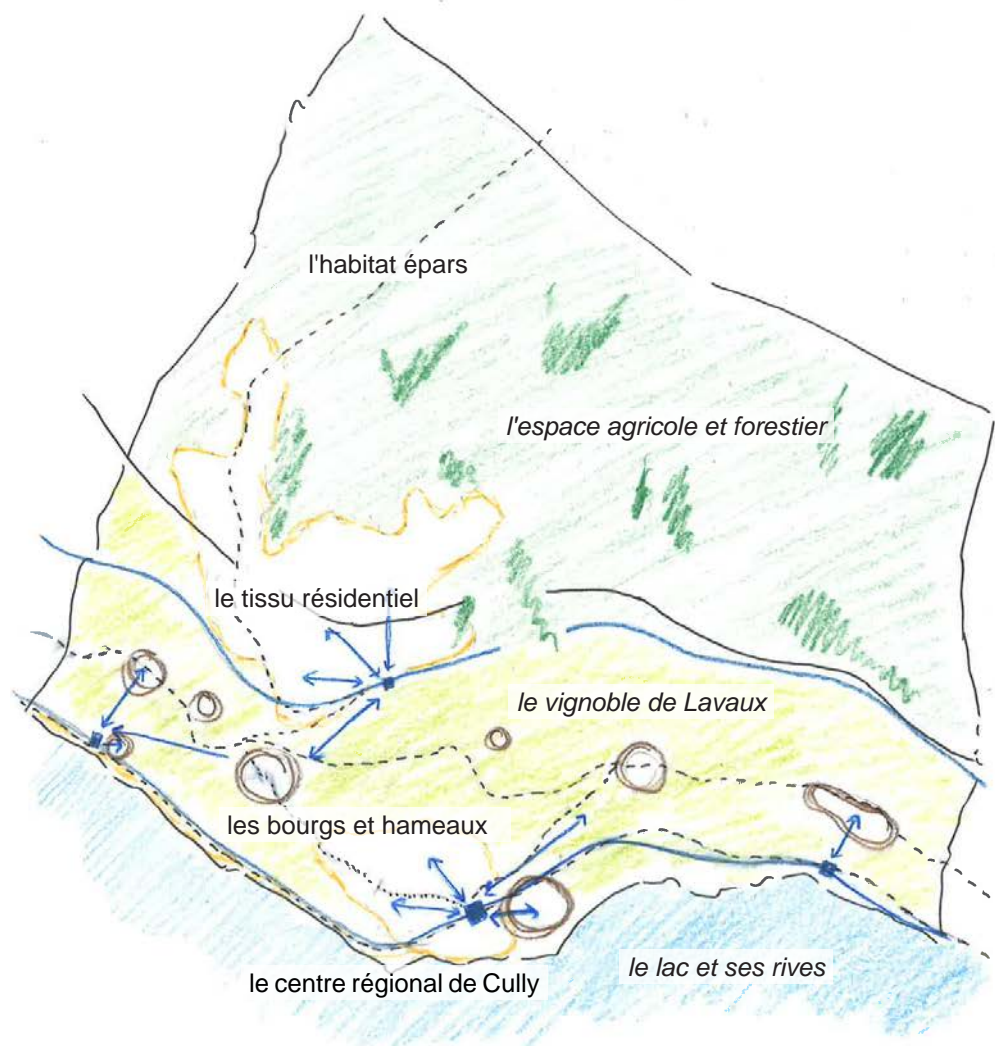
Ce portrait reflète le fondement de l'organisation territoriale de la commune. Il a été consolidé et approfondi dans le cadre d'une vaste démarche participative avec l'exécutif et la population lors de plusieurs ateliers et complété par de nombreuses propositions d'action pour l'avenir. La stratégie du PDCOM intègre ces apports. Deux souhaits forts, pour lesquels la stratégie va s'employer, ont émergé :

- affirmer la hiérarchie et le caractère multipolaire du territoire,
- renforcer les connexions aux autres (mobilité et vivre ensemble) et à la nature (présence et proximité).

Bourg-en-Lavaux doit ainsi devenir un **territoire préservé, dynamique et relié**. Cet enjeu pour le futur de la commune est le fil rouge du présent PDCOM qui permettra de renforcer son identité plurielle en s'appuyant sur la richesse de son environnement bâti et non bâti.

2.2 Constats

Les paysages et tissus bâtis



Paysage naturel, bâti et environnement

Mondialement connu pour son paysage viticole, le territoire de Bourg-en-Lavaux est composé de trois grands paysages qui forment un seul et même cadre naturel de grande qualité :

- L'espace agricole et forestier s'étend en amont de l'autoroute. La majeure partie de cette aire est protégée par la Loi sur le plan de protection de Lavaux (LLavaux) et est inscrite sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO (zone tampon). Différentes poches forestières dispersées ponctuent ce paysage. Celles situées à la Tour de Gourze, au sud des Auges et autour du Bois de Romont servent par ailleurs de réservoir et de corridor pour la faune. De plus, de nombreux biotopes ont été répertoriés dans ces secteurs. Ces qualités écologiques évidentes sont aussi un atout pour la population. La proximité des lieux de vie à cet espace en font une composante majeure de la qualité de vie.
- Le vignoble et ses ensembles bâtis sont situés au coeur de Lavaux et reconnus pour leurs qualités paysagères et patrimoniales. Traversées de coulisses, les terrasses viticoles sont un atout touristique et économique majeur. Elles doivent donc être préservées tout en rendant leur exploitation viable, en gérant les transitions avec le bâti de manière douce (espace tampon paysager, respectueux du contexte) et en accueillant une fréquentation qui s'inscrit également dans le respect du site.
- Enfin, les rives du lac oscillent entre caractère privé et public, le premier supplantant le second qui, malgré ses qualités et sa fréquentation entre la place d'Armes de Cully et la plage de la Piquettaz à Epesses, ainsi qu'une petite plage entre Cully et Villette, est minime. Atout paysager et de loisirs (débarcadère, plages, activités nautiques, etc.), l'aménagement des rives du lac doit tenir compte des principes du Plan directeur cantonal des rives vaudoises sur le Léman (2000), leur garantissant l'accès public, la préservation de leurs qualités biologiques et la continuité du chemin des rives.

Au sein de ces grands paysages, de nombreux objets sont reconnus par des inventaires fédéraux et cantonaux ou sont soumis à des mesures de protection, qui garantissent la préservation de leurs qualités (détail au sein du rapport 47 OAT).

- le territoire viticole ainsi que le secteur nord-est de la zone agricole sont inscrits à l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (IFP) ainsi qu'à l'Inventaire des monuments naturels et des sites (IMNS),
- le territoire communal, dans sa partie centrale ainsi que nord-est, comprend plusieurs prairies et pâturages secs reconnus par l'Inventaire fédéral en la matière,
- plusieurs autres sites, reconnus au niveau cantonal, doivent faire l'objet de protection en raison de l'intérêt qu'ils présentent (ex. biotopes, arrêté de classement, réserve de faune),
- aux contours du paysage viticole, les ensembles bâtis sont traversés par le réseau écologique cantonal (REC), qui contient plusieurs objets inscrits aux inventaires fédéraux et cantonaux. Quelques sites au sein du tissu pavillonnaire comportent potentiellement certaines valeurs naturelles.

Au coeur de ces trois paysages, quatre tissus bâtis sont identifiés :

- le centre régional de Cully : en contact direct avec le lac et ses rives, il est un lieu de vie et d'attrait. Son bourg est morphologiquement compact, bordé d'une ceinture verte qui pénètre ponctuellement le tissu essentiellement par des espaces verts privés. Le tissu résidentiel de collectifs et villas au nord et nord-ouest du bourg, verdoyant, est principalement entretenu intensivement, et est directement en contact avec la vigne.
- les bourgs et hameaux sont situés au coeur même du vignoble. Ils forment plusieurs tissus compacts dont les transitions avec celui-ci sont parfois abruptes mais constitutives du lieu.
- le tissu résidentiel se diffuse entre vignoble et arrière-pays, il se retrouve aussi parfois en contact direct avec le lac sans transition naturelle ou douce.
- l'habitat épars s'inscrit dans un rapport continu au paysage de l'espace agricole et forestier.

Enfin, la situation géographique de la commune relève des contraintes et dangers environnementaux. Plusieurs sites sont touchés par un danger de chutes de pierre, les rives du lac encourent un risque d'inondation et deux secteurs sont soumis à la protection des eaux souterraines. Ces thématiques ainsi que la problématique énergétique sont abordées plus amplement dans le rapport 47OAT qui accompagne ce dossier.

Urbanisation et vie sociale

Les communes de Villette, Grandvaux, Cully, Riex et Epesses ont fusionné en 2011 pour en constituer une nouvelle : Bourg-en-Lavaux. La commune se compose désormais d'une grande variété de bourgs et hameaux qui, par essence, forme un territoire multipolaire, riche d'un héritage et d'une identité viticole forte. En effet, 30% du territoire est occupé et façonné par les activités viticoles. Ce secteur occupe 10% du total des actifs, une valeur très élevée en rapport aux moyennes cantonales et fédérales. L'activité viti/viticole est très importante à Bourg-en-Lavaux et reste une composante historique essentielle du lieu.

On retrouve à Bourg-en-Lavaux quatre types de tissus bâtis : le centre régional de Cully, les bourgs et hameaux, le tissu résidentiel et l'habitat épars.

Cully, défini comme centre régional par le Plan directeur cantonal, peut être considéré comme le cœur du tourisme et de la vie locale, accueillant une pluralité d'activités (commerces, restaurants, bains, hôpital, collège) et d'événements culturels (Cully Jazz Festival, Cully Classique, etc.). A sa périphérie proche démarre la zone villa qui s'étend le long du Léman et ponctuellement dans les hauts du bourg au contact de petits collectifs.

Les bourgs et hameaux sont identifiables par leur tissu compact, des fonctions diverses et un lien social fort. Ils constituent des entités construites de qualité, recensées à l'Inventaire des monuments naturels et des sites (IMNS), et inscrites à l'Inventaire des sites construits protégés en Suisse (ISOS), qu'il s'agit de préserver et valoriser adroitement.

Le tissu résidentiel, situé à la couronne de Cully et sur les rives du lac, ainsi qu'à la hauteur de l'autoroute A1, entre les massifs boisés, au contact direct de la zone agricole et viticole. Il est essentiellement destiné à l'habitation, à quelques exceptions près (collège, équipements sportifs, restauration). Ce secteur concentre environ 20% de la population (source : STATPOP 2021) en marge des coeurs de villages. Les liens territorial et fonctionnel du tissu résidentiel vers le centre régional et les bourgs et hameaux sont donc à renforcer.

Enfin, l'habitat épars est situé en marge des territoires bâtis mais en rapport étroit avec le territoire agricole au nord de la commune.

En matière d'équipements, de services et d'espaces publics, la commune dispose d'une offre généreuse. De manière non exhaustive, on peut noter un hôpital, trois collèges, une bibliothèque, quatre salles pour événements, un port, un débarcadère, plusieurs lieux publics de baignades, des infrastructures sportives variées, des aires de jeux au sein de chaque village fréquentées de manière différenciée, un camping, une déchetterie, une STEP, six cimetières, etc. Il convient néanmoins de noter le sous-dimensionnement de l'actuelle déchetterie de Cully ainsi que le besoin de nouveaux locaux de voirie. Nombre de ces espaces à vocation publique participe également à l'attractivité touristique proche et lointaine de la commune (plages, rives du lac, tour de Gourze, infrastructures sportives, etc.).

Bourg-en-Lavaux est une commune attractive en terme d'activités économiques, avec une diversité d'emplois intéressante (près de 20 branches différentes pour le secteur tertiaire et 7 pour le secteur secondaire). Les deux branches d'activités qui regroupent une majorité d'emplois sont celles de la santé et du social ainsi que celui de l'hébergement et de la restauration, ainsi que l'artisanat. Au nord de la gare de Cully, l'actuelle zone artisanale abrite en réalité une mixité d'usages, puisqu'y sont implantés désormais l'administration de l'Union vinicole, un bureau d'architectes, de l'hôtellerie ainsi que des logements. De par sa proximité directe à la gare, l'attractivité du site motive sa mutation - déjà bien entamée - vers une affectation mixte. Il s'agit en outre de confirmer les activités artisanales bordant les rives du lac, notamment le chantier naval situé sur la route de Moratel. Adaptée aux besoins des localités, cette diversité de branches économiques est un atout à préserver et renforcer, car elle permet le maintien d'une population active sur le territoire communal.

Mobilité

Bourg-en-Lavaux jouit d'une accessibilité remarquable en termes de transports individuels motorisés et de transports publics (TP). Toutefois, le réseau est peu hiérarchisé et de ce fait impacte les circulations de tous les usagers, au quotidien.

Plus particulièrement, un nombre important d'actifs quittent quotidiennement la commune, en privilégiant les transports individuels motorisés. Ils profitent d'un réseau structuré "est-ouest", composé essentiellement de routes principales. Cette réalité - associée aux déplacements internes des habitants, ceux des habitants des communes voisines et des touristes - participe à l'existence d'un trafic de transit important, impactant l'attractivité des coeurs de village et par extension la qualité de vie en leur sein (notamment congestion automobile, manque de sécurité, nuisances sonores).

Très bien desservie en TP, Bourg-en-Lavaux dispose de quatre gares : Villette, Grandvaux, Cully et Epresses. La mise en place du Réseau express régional vaudois (RER Vaud) permet par ailleurs une fréquence au quart d'heure pour Cully. Les distances depuis les villages pour atteindre une gare sont variables et la réalité topographique du site est un réel obstacle. Toutefois, il est à relever que la plupart des habitants se situe à moins de 300 m d'un arrêt : environ un tiers des habitants pour les gares CFF et environ deux tiers pour les arrêts de bus (source : STATPOP 2021). Deux bus postaux complètent l'offre CFF, ainsi qu'un bus des transports publics lausannois (ligne 47).

Privilégier davantage les TP pourrait en partie répondre à la problématique du trafic de transit mais les zones de stationnement publiques et privées sont assez généreuses et ne conduisent pas à favoriser un report modal.

Les déplacements via modes actifs (piétons et vélos) sont très prisés au sein d'un territoire où l'on peut admirer un paysage d'exception dans ses trajets quotidiens. La topographie accidentée, la forte présence du stationnement (spontané ou encadré) et l'irrégularité des équipements en faveur de la mobilité active (trottoirs/pistes cyclables, marquages et éclairages interrompus voire absents), limitent l'attractivité du réseau. Corrélé à ce constat, les espaces publics sont souvent colonisés par le stationnement. Enfin, les rives du lac sont relativement peu accessibles au public sur l'entier de la commune et mal connectées aux communes voisines, contrairement aux objectifs du Plan directeur cantonal des rives vaudoises du lac Léman.

Pour répondre à ces enjeux, la commune élabore un plan directeur de la mobilité en collaboration avec le bureau Altermobil. Les recommandations dudit document sont intégrées au PDCom.

3. STRATÉGIE TERRITORIALE

3.1 Enjeux généraux

Sur la base du diagnostic territorial ainsi que des discussions menées lors des ateliers, les enjeux relatifs à chaque thématique pour l'avenir et le développement de Bourg-en-Lavaux sont présentés ci-après. La stratégie définie pour y répondre se décline en principes d'aménagement, mesures et actions.

Paysages naturel, bâti et environnement

Pour devenir une commune qui se saisit de toutes ses composantes paysagères, Bourg-en-Lavaux doit s'appuyer sur les structures existantes (espaces agricole, viticole, forestier et cours d'eau) et les renforcer, tout en sensibilisant les usagers à ces paysages, socles d'une cohabitation apaisée. Il s'agit également de saisir les opportunités publiques et privées d'intégration de plus de nature (écologie) et de création de biotopes. C'est ainsi que le maillage vert pourra être complet.

La qualité des transitions entre espace bâti et espace naturel est également primordiale car elle permet de saisir l'importance de la valorisation du patrimoine bâti au contact d'un tissu plus récent, de la qualité et du soin à apporter aux zones de contact avec le milieu naturel. En ce sens, la dimension "nature - écologie" doit être examinée et poursuivie dans tous les projets d'aménagement.

La question de l'énergie fait partie intégrante de la présente thématique. La PET communale et les enjeux qui en découlent, contribuent à inscrire Bourg-en-Lavaux dans la durabilité.

Urbanisation et vie sociale

Pour garantir la cohésion du territoire, il s'agit de renforcer les centralités et les polarités, de les mettre en relation entre elles ainsi qu'avec les tissus résidentiels et de valoriser le patrimoine (nouvelles fonctions).

Il doit se traduire par une volonté forte d'aménager les espaces publics existants et futurs qui sont le prolongement immédiat de toute construction et doivent être pensés systématiquement en amont, de manière connectée, et pour tous. Ainsi, ils favoriseront la création d'un maillage, de nouveaux usages, et permettront de confirmer le caractère animé des lieux. L'évolution et l'adaptation des espaces publics, mais également des équipements et services contribueront à renforcer l'identité de la commune et le sentiment d'appartenance. Ceci, en répondant aux besoins actuels et futurs. Enfin, il s'agira de favoriser le maintien voire l'augmentation parcimonieuse des emplois et donc d'entreprises conscientes des besoins et particularités du territoire.

Mobilité

Le territoire de Bourg-en-Lavaux est accessible et connecté. Toutefois, il s'agit désormais de le structurer. Pour ce faire, une hiérarchisation voire une réorganisation des circulations est fondamentale. Elle contribuera à la clarté du réseau mais aussi à diminuer les nuisances liées au trafic. L'apaisement des circulations (zones à trafic modéré pour tout le réseau de desserte, réduction du caractère "routier" des axes principaux, etc.) est une priorité tout en ne péjorant pas l'accessibilité pour tous. Cela se traduit à la fois par la requalification, la maîtrise des surfaces dédiées au stationnement ("décolonisation" de l'espace public par les places de parc) et l'encouragement au report modal.

Pour accompagner cette dernière intention, la politique en matière de TP doit pérenniser l'offre existante voire la développer (fréquence, desserte interne via une ligne dédiée, mutualisation des usages entre ligne traditionnelle et touristique, etc.). Il s'agit de rendre les alternatives à la voiture attractives, surtout dans les trajets quotidiens "domicile-travail" et touristiques qui génèrent les impacts les plus forts.

Enfin, le maillage complet et sécurisé en "mobilité active" est essentiel. Le renforcement et la création de chemins connectés, hiérarchisés et différenciés rendra les déplacements à pied et à vélo encore plus efficaces et attractifs, notamment en relation avec les interfaces de TP, entre villages et polarités et encore le long des rives du lac.

3.2 Paysages naturel, bâti et environnement








- 1.1
- espaces agricoles
 - espaces viticoles
 - aire forestière
 - cours et étendues d'eau
- 1.3
- biotope
- prairie et pâturage sec
 - batraciens
 - autres biotopes potentiels selon recensement (avril 1985)
- corridor de faune
- existant
 - à créer
- 2.2
- espace de transition
- espace ouvert agricole
 - lisières forestières
 - cours d'eau
- 2.3
- échappée dans l'environnement
- échappée lacustre
 - échappée transversale
- tissu bâti

échelle 1:15'000

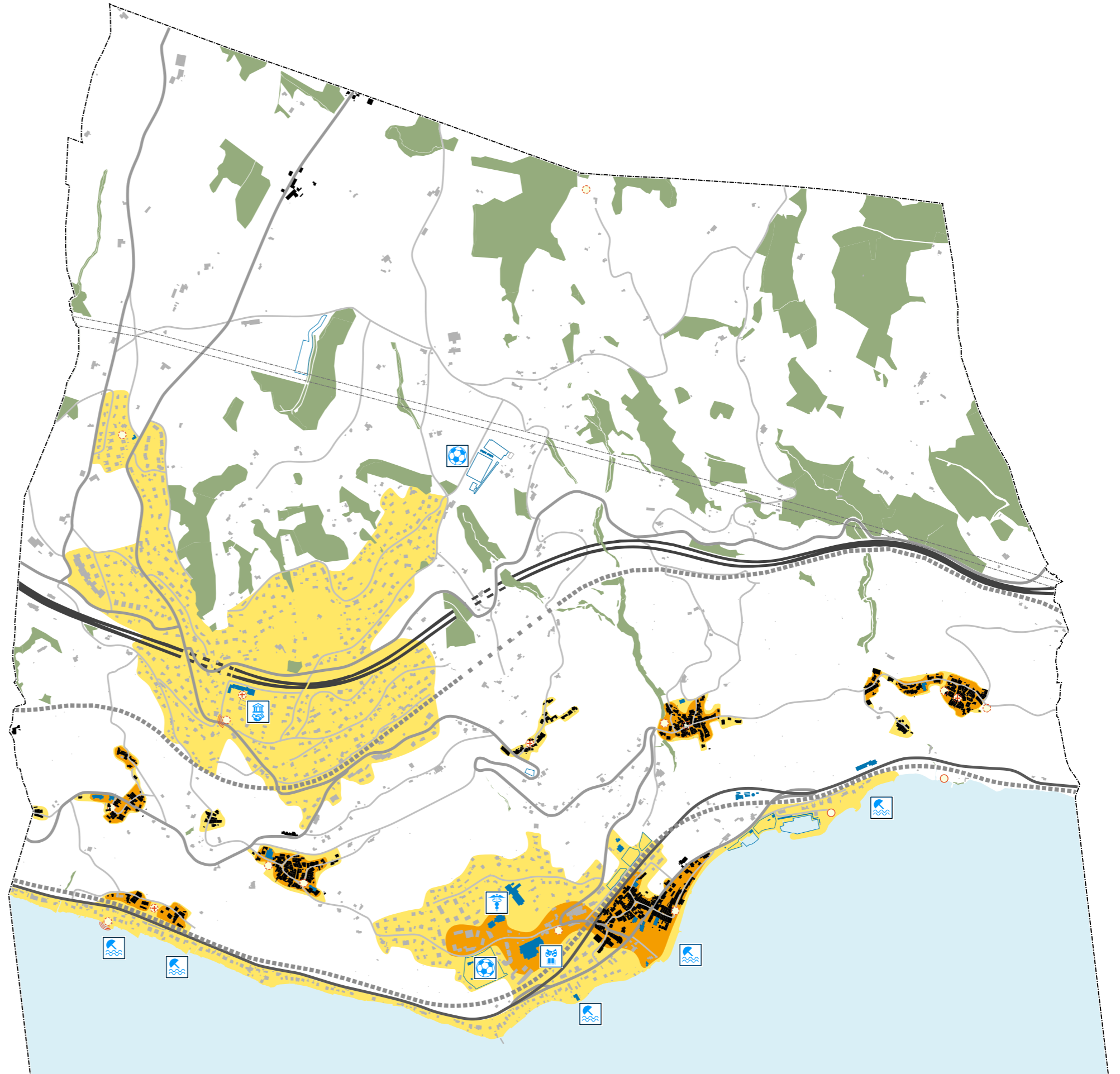


Principes directeurs	Mesures	Actions
1. Favoriser la multifonctionnalité des espaces naturels	1.1 préserver et valoriser les qualités et les fonctions des espaces naturels	
	1.2 préserver les éléments constitutifs du paysage viticole et agricole	<ul style="list-style-type: none"> ▪ porter une attention aux aménagements en terrasses et murs, chemins, escaliers et capites, coulisses, arborisation ponctuelle, caractère ouvert, etc.
	1.3 préserver et renforcer la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ identifier et sauvegarder les biotopes existants : talus, haies, exploitation extensive des prairies, bosquets, bois, lisières, forêts ▪ assurer la création de corridor de faune pour le déplacement des espèces (ex. planter des haies vives créant un maillage qui renforce les liens entre poches de forêt, limiter les obstacles aux déplacements de la faune) ▪ développer la création d'ourlets végétaux extensifs larges le long des lisières forestières, en contact avec la zone agricole ou à bâtir ▪ garantir le maintien de cavités dans les murs pour assurer l'habitat des reptiles et de vieux chênes et leur souche dans les lieux bien exposés au soleil pour garantir l'habitat du lucane cerf-volant (ex. rives boisées du Champafion) ▪ porter une attention particulière lors d'intervention ou d'aménagement : <ul style="list-style-type: none"> - sur les rives en prenant en compte la présence de la couleuvre vipérine (ex. renforcement des possibilités de déplacement le long des rives, consultation d'un spécialiste) - au niveau des cours d'eau et des coulisses par rapport à la présence de la salamandre tachetée (ex. maintien de gouilles, consultation d'un spécialiste) ▪ prévoir une étude pour la programmation de la renaturation des cours d'eau
	1.4 sensibiliser la population à l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ notamment de l'espace agricole et forestier
	1.5 permettre des adaptations à l'évolution des techniques d'exploitation et d'entretien respectueuses de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ s'assurer que les surfaces cultivées puissent disposer de conditions favorables et d'outils adéquats permettant la pérennisation des activités viticoles et agricoles
2. Améliorer la qualité paysagère de l'environnement bâti	2.1 créer un maillage vert	<ul style="list-style-type: none"> ▪ mettre en oeuvre les échappées lacustres et transversales par la mise en valeur des cours d'eau et de vues sur le grand paysage ▪ renforcer l'arborisation des villages et hameaux : espaces publics, domaine public, terrains communaux, terrains privés ▪ encourager toute initiative privée pour une amélioration écologique des jardins privés ▪ prévoir les conditions permettant de maintenir ou de restituer une végétation arborée ponctuelle entre les constructions de la zone à bâtir ▪ privilégier la création d'espaces végétalisés perméables lors de tout aménagement extérieur privé ▪ réaliser un plan canopée ▪ établir des mesures de protection des valeurs naturelles et paysagères sur les parcelles constructibles ▪ inscrire un dispositif permettant de préserver et favoriser la biodiversité et la qualité du paysage (Iver, indice de pleine terre)
	2.2 assurer des transitions paysagères douces entre espace bâti et non-bâti	<ul style="list-style-type: none"> ▪ porter une attention particulière aux espaces ouverts agricoles et viticoles, lisières forestières, cours d'eau
	2.3 vérifier l'impact des constructions et installations lacustres publiques et privées nouvelles au regard de la perception des rives du lac	
3. Assurer les qualités paysagères des noyaux villageois	3.1 assurer la préservation des sites construits et de leurs abords	<ul style="list-style-type: none"> ▪ tenir compte des objectifs de sauvegarde émis par l'ISOS ainsi que de la protection assurée par les régions archéologiques ▪ assurer l'équilibre entre conservation du site et habitabilité en promouvant un tourisme doux et authentique
	3.2 assurer des aménagements extérieurs de qualité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ préserver les cours et jardins emblématiques offrant un dégagement sur des bâtiments de qualité et sur les noyaux villageois historiques ▪ privilégier les essences indigènes et en station
4. Développer et favoriser les énergies renouvelables	4.1 encourager la mise en oeuvre de quartiers et habitations durables	<ul style="list-style-type: none"> ▪ consolider lors de toute construction, l'utilisation de matériaux durables et à faible énergie grise ▪ développer des solutions individuelles de chauffage, basées sur les gisements renouvelables locaux conformément à la PET ▪ créer un ou plusieurs réseau de chauffage à distance lorsque possible, conformément à la PET
	4.2 appliquer le guide des installations solaires dans les bourgs ISOS-A	<ul style="list-style-type: none"> ▪ réaliser une étude du potentiel solaire de la commune
	4.3 assainir l'éclairage public et privé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ déployer l'optimisation de l'éclairage public (couleur, orientation, intensité, horaire) pour minimiser l'impact sur la faune, économiser l'énergie et sécuriser les déplacements

3.3 Urbanisation et vie sociale

- 1.1  tissu bâti
- 2.1  vitalisation des centralités
- 2.2 polarité à vocation publique / collective :
 -  pôle loisirs
 -  pôle scolaire et culturel
 -  pôle santé
 -  pôle sportif
 -  pôle public
- 4.1  patrimoine bâti communal
- 5.1 espace public de proximité :
 -  existant
 -  à requalifier (confort, convivialité, ...)
 -  à connecter
 -  à créer (avec les usagers)
-  aire forestière
-  cours et étendues d'eau














 échelle 1:15'000



Principes directeurs	Mesures	Actions
1. Urbaniser intelligemment en préservant la qualité et la diversité du territoire	1.1 compléter le tissu bâti	<ul style="list-style-type: none"> évaluer les potentialités de réhabilitation / densification, dans le respect du patrimoine bâti, culturel, archéologique et naturel permettre l'exploitation des volumes existants et diversifier les fonctions traiter l'espace public conjointement à toute démarche d'aménagement et de construction
	1.2 assurer un équilibre entre espaces libres et espaces bâtis	
	1.3 établir des supports-guides pour l'action publique et privée	<ul style="list-style-type: none"> concevoir un guide des aménagements extérieurs privés élaborer une politique de gestion des bâtiments publics
	1.4 renforcer la cohabitation entre les activités viticoles et vinicoles et les habitants	
	1.5 protéger la population contre les risques	<ul style="list-style-type: none"> protéger les constructions existantes contre les accidents majeurs et les dangers naturels. localiser les nouvelles affectations ou changements d'affectations à une distance minimale des infrastructures générant un risque d'accidents majeurs, tels qu'autoroutes et voies de chemin de fer, notamment lorsqu'elles contiennent des objets sensibles en tenant compte de l'existant (ex. EMS, écoles, crèches)
2. Organiser la commune autour de centralités et polarités vivantes et complémentaires	2.1 renforcer la vitalité des centralités existantes et la qualité de leurs espaces publics	<ul style="list-style-type: none"> Cully, centre régional et centralité principale : intensifier en priorité l'offre commerciale, de services et les fonctions publiques Grandvaux, centralité secondaire : pérenniser l'offre commerciale, de services et publique et permettre l'accueil d'une nouvelle offre adaptée au contexte Epresses, Riex, Aran, Villette, centralités locales : pérenniser et valoriser l'existant encourager la mise en place d'aménagements éphémères, testeurs d'espace et accompagnateurs de projets
	2.2 développer des polarités complémentaires à vocation publique et collective	<ul style="list-style-type: none"> pôle scolaire / culturel, pôle sportif, pôle loisir / baignade, pôle santé
	2.3 renforcer les lieux et actions soutenant la vie sociale	<ul style="list-style-type: none"> renforcer / créer des lieux de rencontre communautaires au sein de chaque village maintenir la promotion et le soutien de manifestations / projets de valorisation touristique
3. Maintenir une mixité habitat-activités dans le centre régional et les villages	3.1 compléter et optimiser l'offre existante	<ul style="list-style-type: none"> veiller à une mixité fonctionnelle et sociale différenciée (habitat-activité) : rez réversibles, espaces de rencontre, logements d'utilité publique, coopératives, projets intergénérationnels, typologies et tailles, loyers abordables, etc. renforcer l'utilisation des rez et complémentarités maintenir et accueillir des activités, notamment agricoles, viticoles ainsi qu'artisanales, et des services à rayonnement local, innovants favorisant les circuits courts et la vente directe garantir des surfaces et leur équilibre pour des activités publiques et économiques lors de planifications
	3.2 favoriser l'accueil et le développement d'entreprises	<ul style="list-style-type: none"> s'assurer qu'elles soient adaptées à la demande locale favoriser la création d'une offre itinérante - produits, services, food trucks, etc. - selon les besoins
	3.3 encourager les solutions innovantes de production de proximité	<ul style="list-style-type: none"> développer ultérieurement la mise à disposition/le prêt de locaux, proposer des subventions, etc.
4. Adapter et compléter l'offre en matière d'équipements, de services publics et d'espaces à vocation publique	4.1 favoriser de nouvelles fonctions / usages du patrimoine bâti communal	<ul style="list-style-type: none"> offrir et développer des tiers-lieux (co-working, maison de service public, etc.) permettre la réorganisation des établissements scolaires et notamment l'extension du pôle scolaire des Ruvines
	4.2 renforcer les polarités	<ul style="list-style-type: none"> assurer le renforcement du secteur sportif du pôle de la Tioleyre
	4.3 définir la/les fonctions du secteur des Fortunades	<ul style="list-style-type: none"> réaliser une étude coordonnée avec les besoins à l'échelle du bourg de Cully, voire de la commune) faire un site exemplaire en termes de durabilité
5. Préserver et valoriser les noyaux villageois	5.1 révéler les bâtiments patrimoniaux d'intérêt	<ul style="list-style-type: none"> par des aménagements adaptés, de qualité : espaces publics, aménagements paysagers, parcours mobilités actives en qualifiant ses abords et en assurant le maintien des caractéristiques architecturales et en tenant compte des régions archéologiques
	5.2 préserver les dégagements emblématiques et leur rythme au sein des noyaux villageois	
6. Créer, qualifier et activer les espaces publics, pour tous	6.1 compléter l'offre en espaces publics de proximité	<ul style="list-style-type: none"> requalifier (confort, convivialité), connecter/ créer en concertation avec les usagers
	6.2 disposer de documents cadres (charte, guide) support aux études et réaménagements futurs	

3.4 Mobilité

les mobilités motorisées

- 1.1  carrefour à réaménager
 - 1.2  gare
 -  interface TP à coordonner
 - 2.2  zone de modération du trafic motorisé
 - 3.1  arrêt TP existant
 - 3.2  P+R à maintenir
 -  P+R à créer
 -  stationnement vélo à renforcer
 - 3.3  offre en matière d'auto-partage à maintenir
 -  offre à créer en matière d'auto-partage
 - 4.1  stationnement TIM à créer / à renforcer
-
-  itinéraire SuisseMobile
 -  débarcadère CGN
 -  chemin de fer

 échelle 1:15'000



Principes directeurs	Mesures	Actions
1. Maîtriser le trafic individuel motorisé et améliorer la cohabitation des modes	1.1 hiérarchiser le réseau routier et orienter le trafic de transit	<ul style="list-style-type: none"> ▪ confirmer / déclasser les dessertes principale et secondaire ▪ optimiser / réaménager des carrefours-clés en desserte locale
	1.2 coordonner les gares et les interfaces de TP avec les logiques de développement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ confirmer la desserte des quatre gares (Villette, Grandvaux, Cully, Epesses) ▪ renforcer l'intermodalité des déplacements au sein des interfaces TP
	1.3 mettre en oeuvre / étudier la pacification (modération, sécurisation, restriction)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ perfectionner les traversées de localités : <ul style="list-style-type: none"> - Cully : opportunité de contournement - Grandvaux, Epesses, Riex et Villette : opportunité de requalification ▪ requalifier les tronçons spéciaux hors localité
2. Renforcer le maillage des réseaux de mobilité active (MA)	2.1 disposer d'un maillage fin, hiérarchisé	<i>Les actions sont précisées aux pages suivantes</i>
	2.2 garantir la sécurité de tous les modes de déplacement au coeur de tous les villages	<ul style="list-style-type: none"> ▪ créer des secteurs de limitation de vitesses de circulation au coeur des villages
	2.3 promouvoir la MA	<ul style="list-style-type: none"> ▪ renforcer l'offre en stationnement cycles non-motorisés, renforcer les pédibus, mise à disposition de vélos en libre service, communiquer et informer ▪ accroître l'information concernant les itinéraires de mobilité active aux interfaces de transports, dans les villages et sur les parcours ▪ renforcer le sentiment de sécurité des usagers en prévoyant des aménagements de qualité
3. Favoriser le report modal	3.1 développer un maillage TP attractif	<ul style="list-style-type: none"> ▪ pérenniser et optimiser l'offre existante, notamment les plateformes multimodales de Cully et Grandvaux ▪ étudier l'opportunité d'une desserte fine et adaptée (p.ex. ligne interne en transport innovant et / ou à la demande) ▪ promouvoir l'utilisation des TP (p.ex. signalétique aux gares) ▪ étudier les potentialités de mutualisation / développement en parallèle de l'offre TP touristique et scolaire
	3.2 étudier et planifier la mobilité touristique en priorisant tout accès à la commune par les TP et la mobilité active	<ul style="list-style-type: none"> ▪ prioriser l'offre TP et de MA ciblée sur le tourisme (trains, bateaux, bus, train touristique, "Lavaux Express", etc.) ▪ diminuer le stationnement en lien avec les activités touristiques ▪ renforcer la signalétique à destination du tourisme
	3.3 optimiser et renforcer l'offre en P+R / B+R	<ul style="list-style-type: none"> ▪ maintenir les P+R existants aux gares de Cully et Grandvaux et réaliser ceux en lien avec les gares d'Epesses et de Villette ▪ mettre en oeuvre des études sur : <ul style="list-style-type: none"> - la capacité du stationnement - le covoiturage - l'auto-partage - les vélos en libre service
4. Réorganiser et rationaliser l'offre en stationnement	4.1 définir une harmonisation des régimes de stationnement agile, pour tous	<ul style="list-style-type: none"> ▪ redimensionner les places de stationnement public selon les normes en vigueur et afin de favoriser le report modal ▪ confirmer les dispositifs de stationnement temporaire, à l'égard de la demande touristique ▪ offrir des places de véhicules en libre service / autopartage
	4.2 rationaliser l'emprise du stationnement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ favoriser les espaces publics et d'un développement mesuré des polarités et villages

3.4 Mobilité
les mobilités actives

- 2.1 aménagement cyclable
- existant
 - projeté
 - à aménager avec modération de trafic
- aménagement piéton
- existant
 - à améliorer
 - projeté
 - point de conflit piéton à améliorer
- chemin de fer

échelle 1:15'000



<i>Principes directeurs</i>	<i>Mesures</i>	<i>Actions</i>
2. Renforcer le maillage des réseaux de mobilité active (MA)	2.1 disposer d'un maillage fin, hiérarchisé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ compléter le réseau cyclable en : <ul style="list-style-type: none"> - confirmant les aménagements cyclables existants - améliorant le réseau cyclable par des projets de requalification et de sécurisation - créant de nouveaux aménagements cyclables, en priorisant les pistes cyclables - modérant le trafic routier et requalifiant les traversées de localités pour favoriser le mode cyclable ▪ compléter le réseau piéton en: <ul style="list-style-type: none"> - valorisant le réseau de cheminements piétons existants, destinés au tourisme et à la mobilité quotidienne - requalifiant et sécurisant les aménagements piétons et les points de conflits portant atteinte à la sécurité des piétons - conservant l'accès public et assurant la continuité du chemin des rives

4. FICHES SECTORIELLES

Les fiches sectorielles permettent de détailler les propositions d'aménagement pour certains secteurs clés de la commune et qui s'inscrivent directement dans le fil rouge énoncé en introduction pour "une identité plurielle renforcée".

Les secteurs sont regroupés en trois fiches :

- Fiche A : Bourgs et hameaux,
- Fiche B : Petits ensembles bâtis épars,
- Fiche C : Secteur d'intérêt public de Chincu.

Bourgs et hameaux

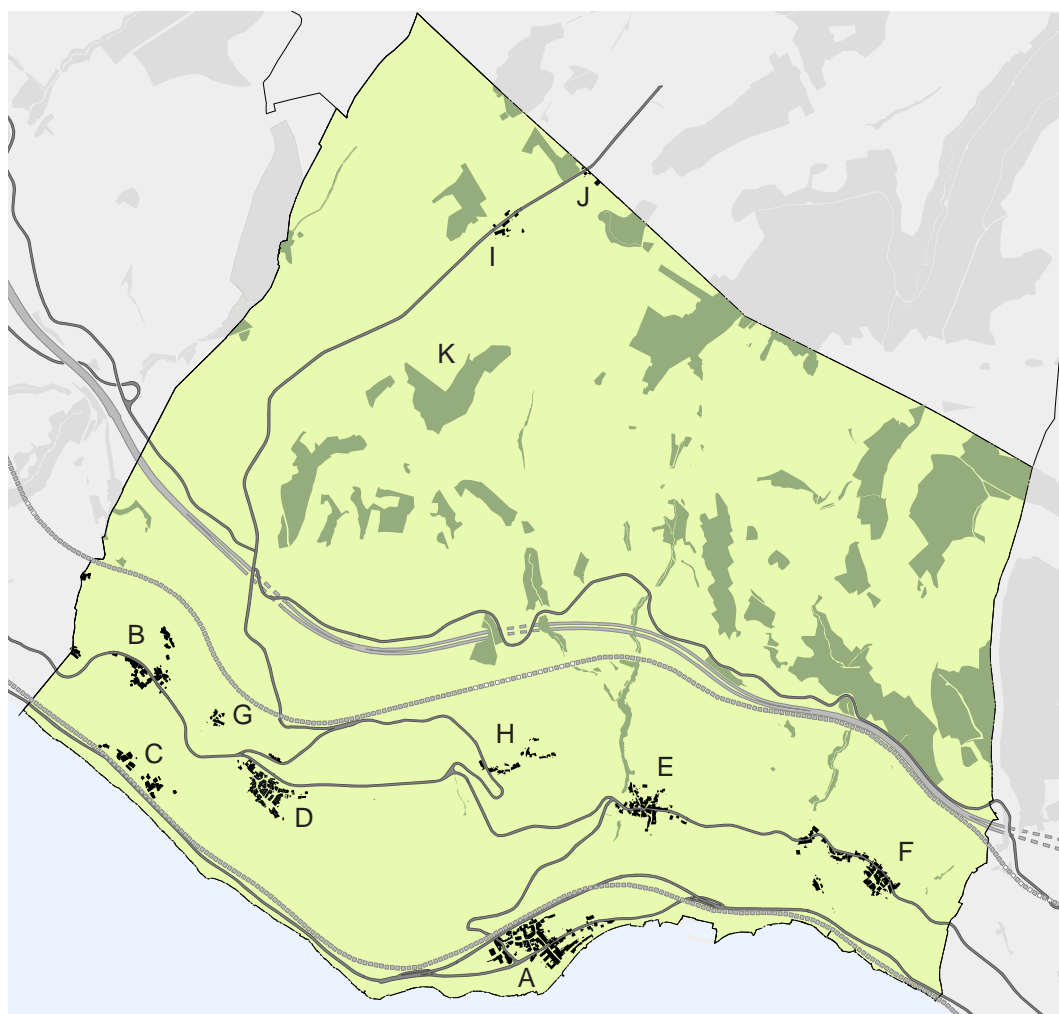
- A Cully
- B Aran
- C Villette
- D Grandvaux
- E Riex
- F Epesses
- G Lallex
- H Chenaux

Petits ensembles bâtis épars

- I Le Tronchet
- J La Tuillère

Secteur d'intérêt public de Chincu

- K Chincu



 sans échelle

**Coeur historique
du village d'Aran**

**Anciennes
fermes viticoles
au coeur de Vil-
lette**

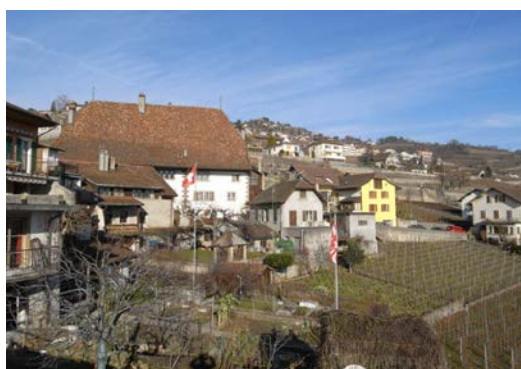


**Vue aérienne du
bourg de Cully**



**Bâti de qualité
(maison Maillar-
doz) et prolonge-
ments paysagers,**

**Vue sur les hauts
de Riex**



**Vue sur le village
d'Epesses**

**Façade sud du
hameau de Lallex
et Maison Vuilleu-**



4.1 Fiche A : Bourgs et hameaux

Afin de garantir à long terme les valeurs des entités bâties d'intérêt, des mesures d'aménagement plus détaillées ont été déterminées suite à l'analyse des aspects suivants :

- le paysage : l'intégration du bâti dans le paysage,
- les sites bâtis : leur silhouette, ainsi que leurs qualités architecturales et paysagères,
- la mobilité : l'apaisement des circulations et le stationnement.

Paysage

Les bourgs et hameaux font partie du paysage de grande qualité de Lavaux. Pour la plupart situés au sein du vignoble, ils offrent une vue spectaculaire sur le lac et sur le paysage viticole environnant.

Le caractère très minéral des noyaux historiques contraste avec les espaces verts qui les délimitent. Les aménagements extérieurs actuels des bâtiments, principalement caractérisés par des jardins ou arbres ponctuels (ex. fruitiers), font office de transition douce entre le bâti et le vignoble. A certains endroits, la vigne s'étend même jusqu'au pied du bâti.

Les silhouettes des bourgs et hameaux sont souvent renforcées par des espaces de vigne jusqu'en bordure du bâti et des routes, ainsi que par des césures paysagères entre les noyaux villageois historiques et les constructions périphériques plus récentes.

Ces caractéristiques offrent une qualité qu'il s'agit de garantir à long terme, afin de préserver les valeurs de ces ensembles bâtis au coeur du coteau viticole.

Sites bâtis

La structure des bourgs et hameaux a été bien conservée, formant ainsi des ensembles bâtis denses et délimités. Les façades contiguës déterminent le tracé des rues principales, sur lesquelles se greffent les ruelles qui desservent les noyaux centraux des bourgs. Ces habitations compactes et homogènes, ainsi que le réseau de rues, sont caractéristiques des villages vigneron de Lavaux. La plupart des bâtiments bénéficient de notes entre 1 et 4 au recensement architectural, ce qui témoigne de leur intérêt.

Les rues sont étroites, généralement bordées directement par des façades de bâtiments sans trottoirs, à l'exception des bourgs de Cully et d'Aran qui présentent, sur certains tronçons, une largeur de route plus importante ayant permis l'aménagement de trottoirs. Dans les autres bourgs et hameaux, l'espace-rue est très restreint. Les quelques décrochements de bâtiments, certains accès (aux bâtiments et aux caves) et les petites places publiques ouvrent légèrement cet espace-rue.

Tant la silhouette des bourgs et hameaux, les qualités architecturales de leurs bâtiments, que leur environnement doivent être préservés à long terme, tout en permettant la rénovation et l'adaptation du bâti aux conditions de vie actuelles.

Le bourg de Cully, qualifié d'intérêt national à l'ISOS (comme les autres bourgs, à l'exception de Villette reconnu d'intérêt régional) et recensé en tant que région archéologique (143/302), est composé d'un tissu bâti compact, délimité par des espaces paysagers de qualité (rives du lac, vignoble, jardins emblématiques) et par la présence d'une route de transit et de voies ferrées au nord. Ces espaces offrent des dégagements intéressants sur la silhouette du bourg et sur les nombreux bâtiments classés. Ils permettent donc de mettre en valeur les qualités architecturales et patrimoniales du bourg. La Place d'Armes et les rives du lac, situées au sud, contribuent fortement à l'attractivité du site et à la qualité de vie. Le fort contraste entre espace minéral et espace végétal renforce l'identité médiévale de Cully.

Aran est composé d'un coeur villageois et d'un groupement rural du nom de Châtagny qui domine le bourg, classé à l'inventaire ISOS et comprenant une région archéologique (153/303). Une césure viticole marque la distinction entre ces deux ensembles. Le noyau historique est constitué de deux entités séparées par la route de la Petite Corniche. Le tissu bâti est moins dense que celui des autres noyaux villageois de la commune. Il laisse ainsi place à des aménagements paysagers au sein même du noyau historique.

Villette est situé au pied du vignoble de Lavaux, au nord des voies de chemin de fer. Il est composé de deux ensembles bâtis présentant de nombreuses constructions remarquables dont notamment l'église médiévale de Saint Saturnin du 14^e siècle et deux fermes viticoles du 16^e siècle (note 1 au recensement architectural). La qualité du noyau est renforcée par des aménagements extérieurs, notamment à l'est de l'ensemble bâti classé en région archéologique (153/304), qui garantissent des dégagements sur la silhouette du bourg. Toutefois, les voies ferrées isolent le noyau villageois de la zone de villas de Villette et contraignent son accès au lac.

Grandvaux se trouve au coeur du vignoble de Lavaux et surplombe le lac. Il est composé d'un noyau villageois caractéristique, inventorié par l'ISOS, avec un tissu bâti dense et délimité par des espaces paysagers. La qualité des bâtiments est remarquable. On peut notamment mentionner la Maison Maillardoz datant de 1594 et la Maison Buttin-de-Loës du 16^e siècle. Au nord du bourg, se trouve l'ensemble bâti "En Crétaz" qui est constitué d'une rangée de maisons contiguës, également de typologie villageoise.

Riex présente une urbanisation très compacte qui s'est développée essentiellement le long de la rue principale (route de la Corniche) et des trois rues secondaires (rue Davel, rue du Collège et rue des Sous-Riex). Cette urbanisation en front de rue forme un tissu de grande valeur typologique, classé à l'ISOS et presque entièrement en région archéologique (149/303). Les espaces paysagers (jardins, potagers) situés à l'arrière des bâtiments forment une ceinture verte qui entoure l'ensemble. Ces aménagements paysagers constituent un espace de transition entre le vignoble et le tissu bâti et permettent à la fois de dégager la silhouette du bourg et de mettre en valeur les nombreux bâtiments classés au recensement architectural (notes 2 à 4).

Epresses est constitué d'un noyau historique dense ainsi que d'un ensemble viticole et résidentiel construit dans un deuxième temps. Deux petits hameaux, Crêt-Dessus et Crêt-Dessous, complètent le noyau villageois à l'ouest et au sud. La partie ancienne du bourg s'est développée en contre bas de la route de la Corniche, autour de la place du village actuelle. Les ensembles bâtis plus récents se sont étendus exclusivement le long de la route de la Corniche, conférant ainsi au bourg sa structure linéaire. De même qu'à Riex, le tissu bâti est entouré d'aménagements paysagers. Ces espaces mettent en valeur la silhouette du bourg et les qualités architecturales des constructions, dont notamment la Maison Bovard et la Maison du Boux, qui sont recensés comme étant dignes de protection, ainsi que de nombreux bâtiments notés au recensement architectural.

Lallex est un hameau viticole constitué d'une entité bâtie de qualité à préserver. Il fait partie de l'inventaire ISOS local, tant pour sa substance que sa structure d'origine et est considéré comme un objet méritant sauvegarde. Il est entouré par des vignes, qui s'étendent parfois jusqu'au bâti. La transition entre vigne et bâti est généralement assurée par des espaces cours ou de verdure, qui doivent conserver leur qualité d'espaces "ouverts". La Maison Vuilleumier (Guillemey) est, quant à elle, placée sous la protection de la Confédération en tant que monument historique. Elle fait également l'objet d'un arrêté de classement cantonal, tout comme la Maison la Romane. La plupart des bâtiments du hameau bénéficient de notes de 3 à 4 dans le cadre du recensement architectural.

Chenaux est un hameau situé au coeur du vignoble. Il est composé de deux ensembles bâtis distincts, dont les constructions sont articulées autour de l'espace-rue. Sa position dans les hauts du vignoble lui offre une vue remarquable sur les villages voisins, le coteau et sur le paysage (lac et montagne). Le hameau, reconnu d'intérêt régional à l'ISOS, présente de nombreux bâtiments inventoriés au recensement architectural (notes 1 à 4), dont notamment plusieurs fermes vigneronnes.

Mobilité

De par l'étroitesse des rues des villages et hameaux, la circulation motorisée y est difficile, de même que les possibilités de stationnement pour les véhicules. Le trafic de transit au centre des noyaux villageois, notamment au centre de Cully et sur la route de la Corniche à travers Epesses et Riex, engendrent des nuisances conséquentes. La diminution de ce trafic de transit et une revalorisation du domaine public sont souhaitables pour amener une convivialité accrue en donnant davantage de place aux piétons.






Les liaisons piétonnes aux abords des noyaux villageois et en direction des gares doivent à minima être sécurisées là où la circulation est dense et rapide. Des chemins plus directs en direction des interfaces de transport sont souhaitables.

Le bilan de l'offre et des besoins en stationnement sur l'ensemble de la commune révèle un manque de places disponibles à Epesses et Chenaux. Pour ce faire, plusieurs mesures générales sont prévues afin de réduire le besoin global en stationnement. A cela s'ajoutent des mesures localisées, permettant ainsi de réduire les occurrences de stationnement sauvage et de saturation des parkings publics :

<i>Localisation</i>	<i>Mesures</i>
Généralité	<ul style="list-style-type: none">▪ lors des périodes de forte affluence touristique, mettre à disposition des places de stationnement temporaires le long de la route de la Corniche▪ offrir des places de véhicules en libre service / autopartage dans l'ensemble du territoire communal
Chenaux	<ul style="list-style-type: none">▪ viabiliser 6 places actuellement utilisées pour du stationnement sauvage
Epesses	<ul style="list-style-type: none">▪ créer une extension du parking existant comprenant 20 nouvelles places




Principes directeurs et mesures d'aménagement

assurer les qualités paysagères des noyaux villageois et la mise en réseau des éléments naturels

-  zone viticole et espaces non bâtis majeurs à préserver
-  qualité des espaces extérieurs à préserver
-  espaces non bâtis à vitaliser
-  if de la cure (Cully) à protéger
-  espaces cours d'eau (ERE et EREE) à assurer

préserver les qualités architecturales des noyaux villageois





permettre une densification mesurée du bâti en assurant les qualités patrimoniales du site

-  qualité des bâtiments existants à préserver tout en permettant transformations et / ou agrandissements
-  dégagements à assurer
-  bâtiments et équipements publics à réhabiliter





répondre aux besoins communaux en matière d'équipements et de services publics

-  vocation publique à pérenniser / attribuer






améliorer la qualité et la sécurité des espaces-rues ainsi que leur usage par la mobilité douce

-  secteur à aménager / espace-rue à valoriser
-  espace public central à aménager / à valoriser
-  carrefour à réaménager
-  entrée de localité (panneaux, seuils, revêtements, etc.) à marquer


réorganiser l'offre en stationnement



-  parking à étendre
-  P+R à maintenir
-  P+R à créer
-  stationnement pour cars à maintenir (Grandvaux)

favoriser les déplacements des piétons et des cycles sur le territoire communal

-  aménagement piéton à maintenir
-  aménagement piéton à améliorer
-  aménagement piéton à mettre en place
-  point de conflit piéton à améliorer
-  B+R et places pour vélos à maintenir et / ou à créer

améliorer l'attractivité des transports publics

-  arrêts de bus à aménager / à adapter

-  secteurs résidentiels et mixte
-  gare ferroviaire



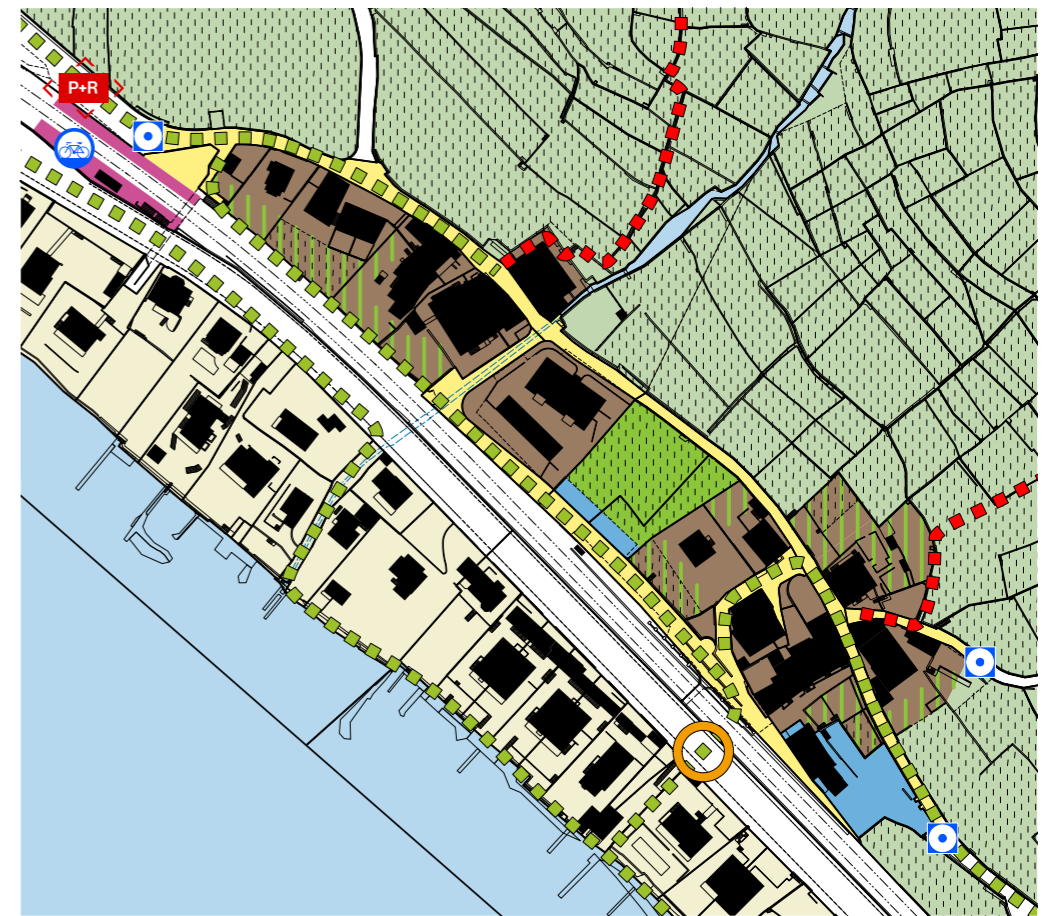
Cully



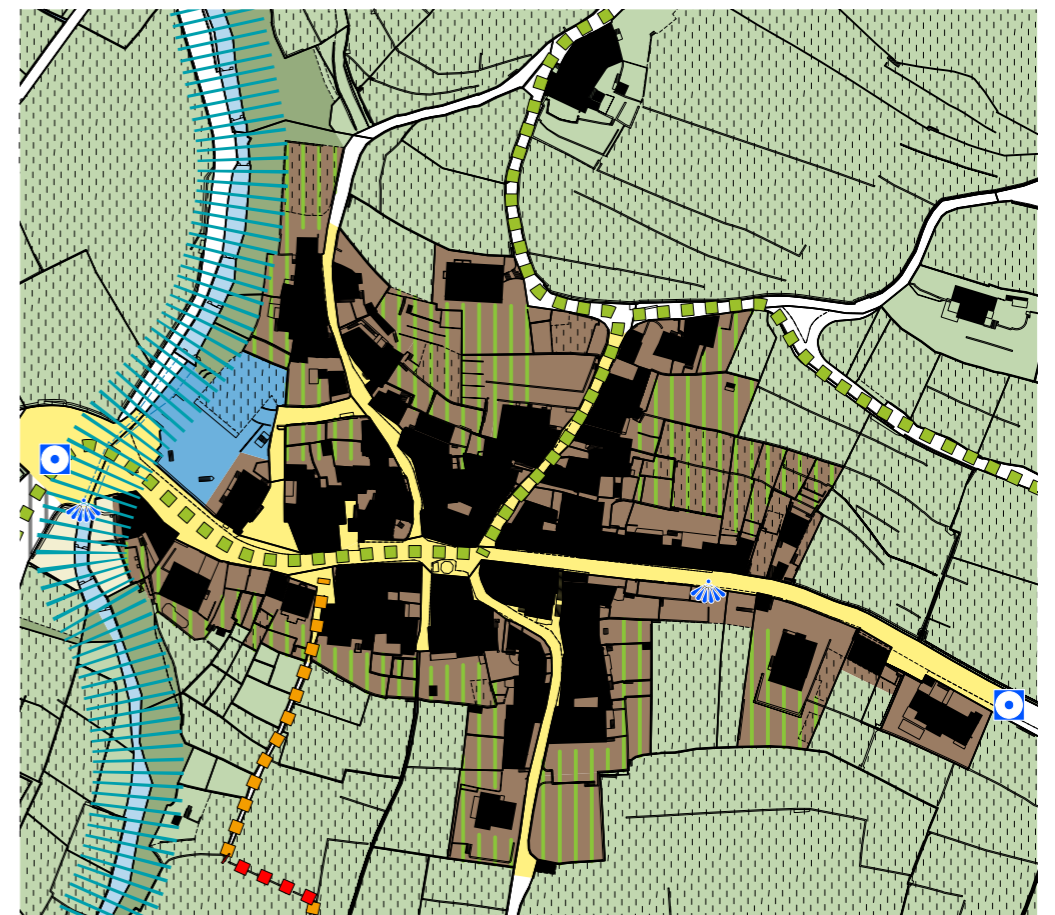
Aran



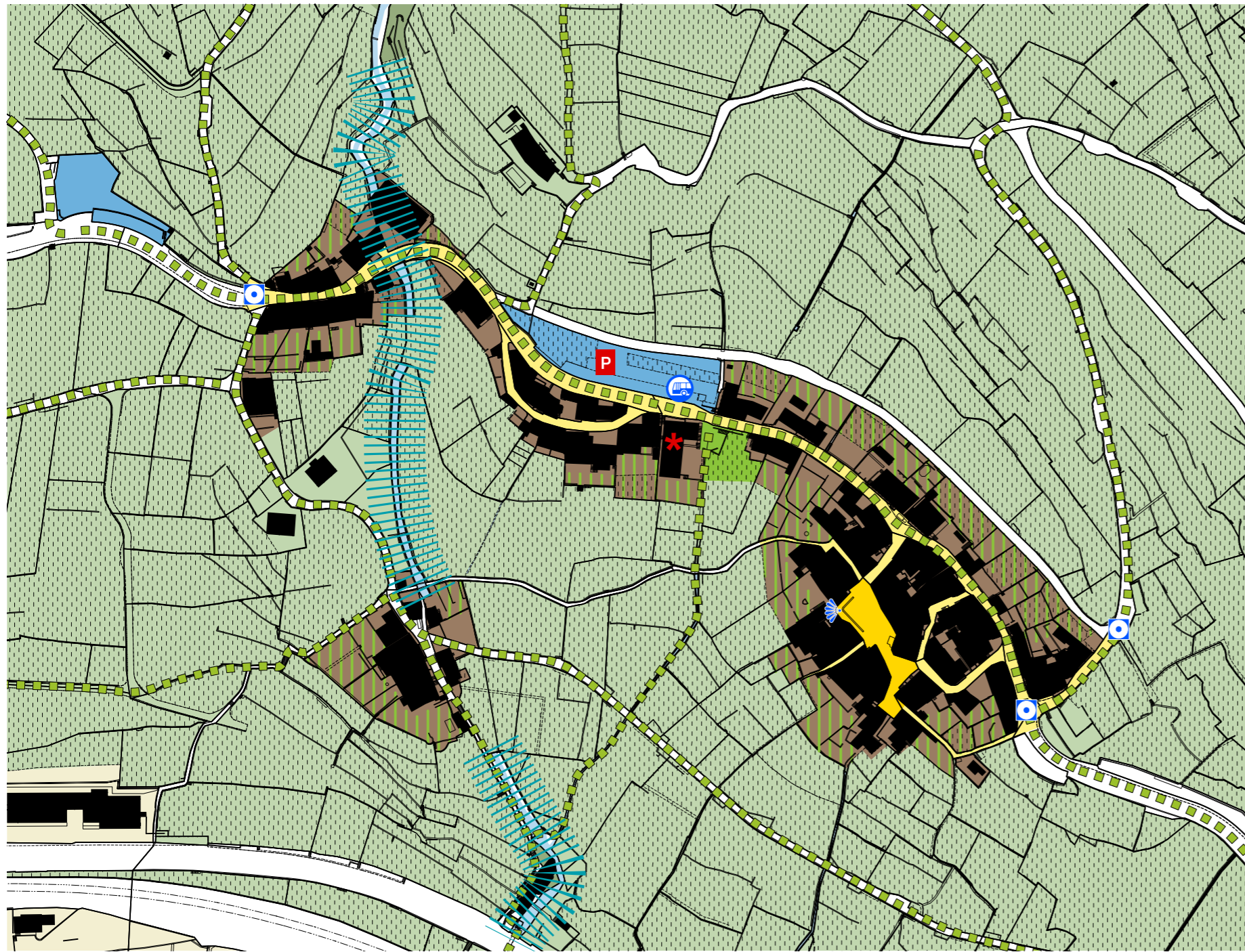
Grandvaux



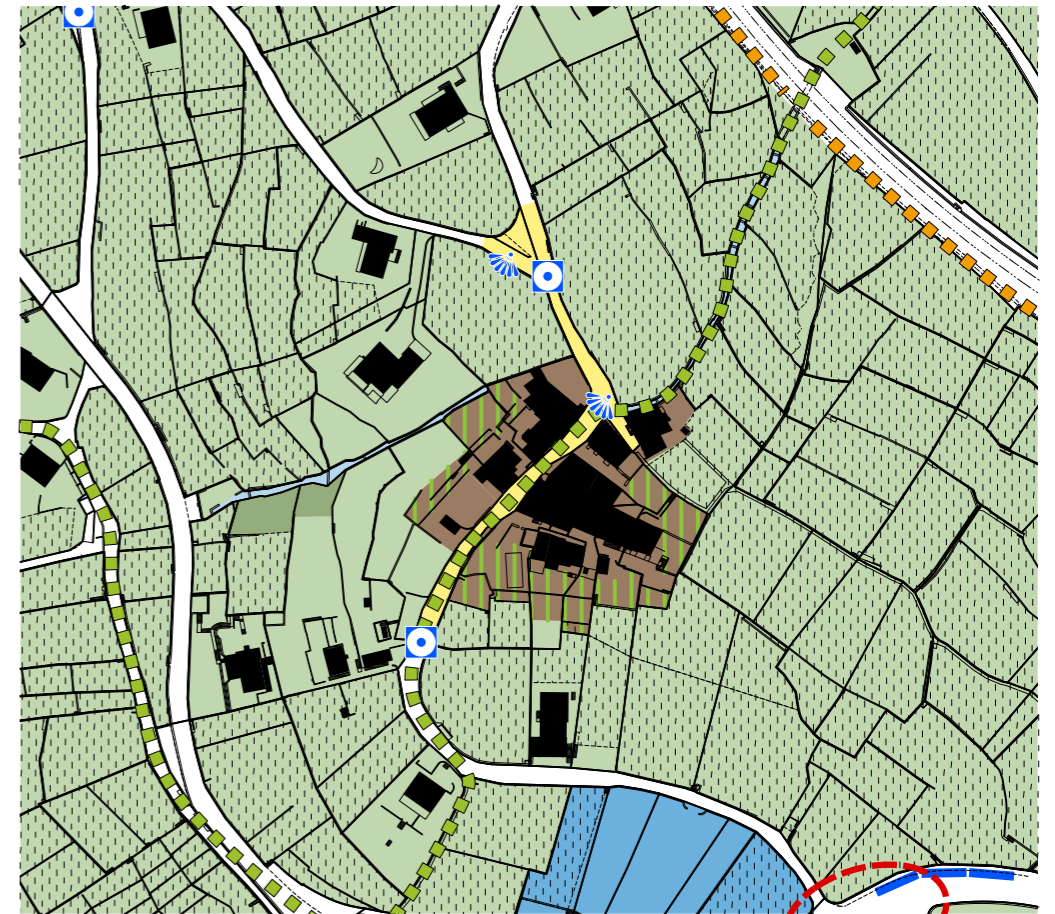
Villette



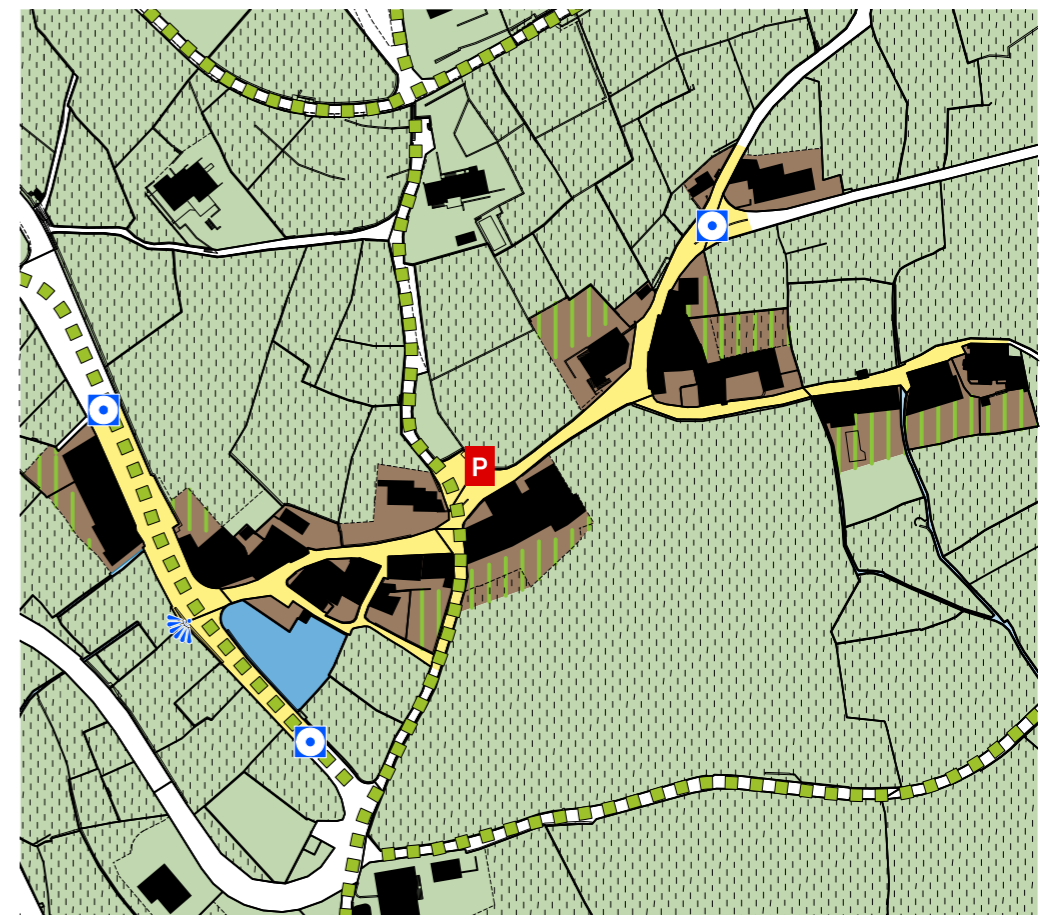
Riex



Epesses



Lallex



Chenux

4.2 Fiche B : Petits ensembles bâtis épars

La commune de Bourg-en-Lavaux comprend deux petits ensembles bâtis épars situés en zone agricole : Le Tronchet et La Tuilière. Disposés de part et d'autre de la route cantonale Grandvaux-Forel, ils présentent une mixité d'affectation (habitations et activités). Les bâtiments qui s'y trouvent débouchent principalement et directement sur la route cantonale. Leurs cours et dégagements adjacents offrent des espaces privés et semi-publics d'intérêt.

Afin de garantir la préservation de ces ensembles bâtis et le maintien des activités existantes, il est indispensable de permettre la réhabilitation et la rénovation ainsi que d'examiner les possibilités de changement d'affectation de certains bâtiments dans les limites du cadre légal en vigueur.

Le Tronchet

Le Tronchet est composé de 9 constructions de typologies mixtes (agricole et habitation) et constitue le lieu d'habitat de 8 familles. Une menuiserie est également active sur le site, ce qui renforce son caractère mixte.

Les qualités de cet ensemble bâti sont reconnues d'intérêt local par l'inventaire des sites à protéger en Suisse. Nommé "hameau du Tronchet" il fait partie de la catégorie d'inventaire "A", avec des qualités spatiales et une signification prépondérantes notamment pour ses qualités historico-architecturales. On peut noter la présence d'une ferme (fin 18^e siècle) qui marque l'entrée sud-ouest et bénéficie d'un objectif de sauvegarde "A", ainsi que d'une annexe en bois de l'autre côté de la route, contribuant à la définition spatiale du groupement et une deuxième ferme méritant mention d'une observation.


Cet ensemble bâti présente un intérêt pour son ensemble avec la petite cour comme point central. Afin de le préserver et de garantir le maintien des activités existantes (notamment la menuiserie), il est indispensable de permettre la réhabilitation et les transformations du bâti existant, dans le respect des qualités architecturales, tout en examinant la possibilité d'autoriser des activités autres que l'agriculture.

La Tuilière


L'ensemble bâti de La Tuilière est composé de 4 bâtiments sur la commune de Bourg-en-Lavaux et de 9 bâtiments sur la commune de Forel. Il comprend des habitations, des petites entreprises commerciales, artisanales, ainsi qu'un restaurant. Les cours et les dégagements en bordure de route offrent des espaces semi-publics intéressants, non qualifiés à ce jour.

Principes directeurs et mesures d'aménagement





préserver le bâti d'intérêt situé en zone agricole

-  qualité des bâtiments existants à préserver tout en permettant leurs transformations et / ou agrandissements

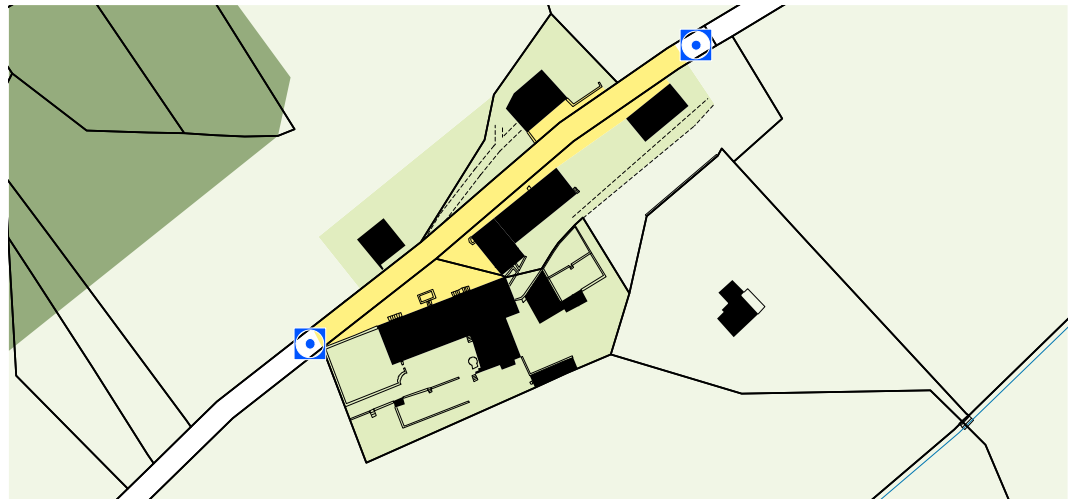
modérer le trafic routier, limiter les nuisances et améliorer la sécurité

-  entrée de l'ensemble bâti à marquer

assurer les qualités paysagères de l'ensemble bâti

-  territoire agricole à protéger
-  espace de dégagement à maintenir
-  espace cours à préserver
-  qualité des espaces extérieurs à préserver

Ensemble bâti du Tronchet



Hameau de La Tuilière



échelle 1:2'500

***Vue sur l'entrée
sud-ouest du
Tronchet***



***Vue sur l'entrée
sud-ouest de
La Tuilière, côté
route***

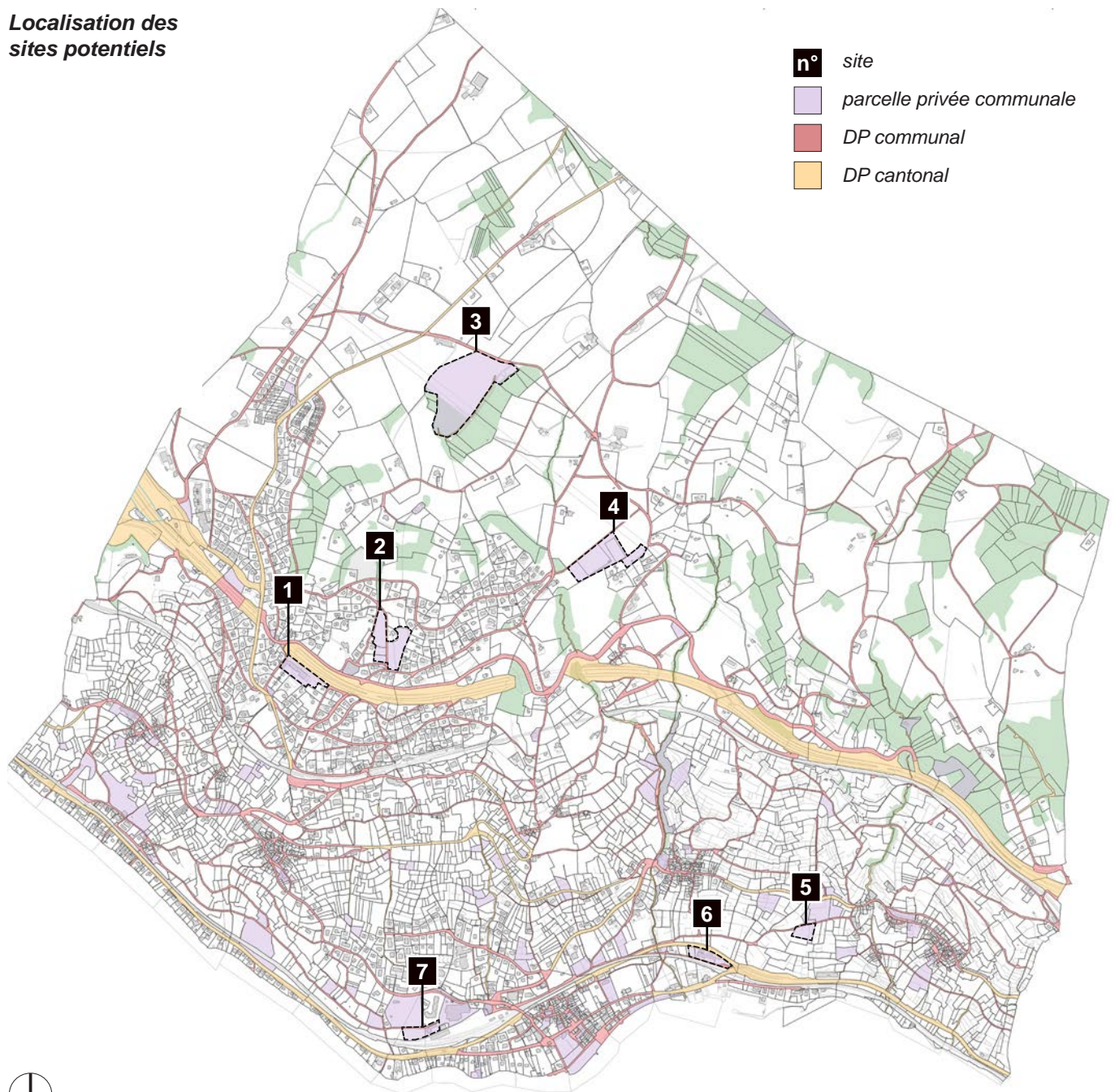



***Hameau de la
Tuilière, côté
jardin***



Localisation des sites potentiels

- n°** site
- parcèle privée communale
- DP communal
- DP cantonal



 sans échelle

4.3 Fiche C : Secteur d'intérêt public de Chincu

La commune de Bourg-en-Lavaux est confrontée à un besoin en surfaces d'utilité publique pour la gestion de ses déchets, de stockage de matériel événementiel et la création de locaux publics. De par sa situation au coeur de Lavaux et des mesures de protection inhérentes, elle dispose de zones affectées à des besoins publics très réduites.

Le secteur de Chincu, inscrit dans la Loi Lavaux, offre une possibilité intéressante pour répondre aux besoins du Service des infrastructures. Son intégration au coeur de la zone agricole nécessite une attention particulière.

Déjà desservi par un chemin d'accès, il n'affecte aucune vue sur ou vers le grand paysage car il est situé au-delà de la crête. Il est en outre bordé au sud par un massif forestier qui constitue un filtre visuel supplémentaire.

Identification des besoins

La commune a identifié les besoins publics suivants, et notamment une superficie totale de 12'500 m² nécessaire à leur installation :

- déchetterie pour déchets non spéciaux (3'500 m²) et spéciaux, avec une gestion séparée et contrôlée (300 m²),
- entreposage intermédiaire de déchets compostables (500 m²),
- locaux de voirie : dépôt de machines de déneigement, pare-neige, sel pour routes communales, atelier de voirie, etc. (5'000 m² au sol),
- place d'exercices pompiers (200 m²),
- réserve pour extensions futures (3'000 m²).

Choix de localisation

Dans le but de déterminer la localisation la plus favorable à l'implantation de ces installations, sept sites ont été identifiés selon les critères suivants :

- la superficie : suffisamment importante pour pouvoir abriter a minima les locaux de voirie (5'000 m²), et si possible faire cohabiter l'ensemble des installations précitées (12'500 m²), afin de favoriser une synergie et une économie des équipements communs,
- la disponibilité du terrain : en propriété communale et présentant une topographie adéquate aux besoins
- l'accès : à proximité d'une route de desserte,
- le contexte : peu impactant sur le patrimoine culturel et paysager de Lavaux (hors du site IMNS 154 "Lavaux" et de l'IFP).

Les sites ont été analysés et ont permis d'identifier le secteur répondant au mieux à l'accueil de ce programme d'utilité publique.

N° Analyse

- 1 Le site du Genevrey (parcelle 5475) abrite un établissement scolaire et un local pour le service des infrastructures. Il est affecté à la zone affectée à des besoins publics.

Superficie et disponibilité : la superficie est inférieure au besoin (8'488 m²).

Accès et contexte : l'accessibilité est bonne, mais les nuisances sonores et olfactives générées par les installations ne sont pas compatibles avec le contexte résidentiel et scolaire.

- 2 Le site est constitué de quatre parcelles (4068, 5708, 5713 et 5967) appartenant à la commune et se situant hors de l'IMNS 154. Il est affecté à la zone intermédiaire.

Superficie et disponibilité : la superficie disponible satisfait le besoin total mais l'importante déclivité n'en permet pas une utilisation rationnelle. De plus, le secteur est touché par les zones de protection des eaux S1 et S2.

Accès et contexte : l'accessibilité est contrainte par la topographie et les nuisances causées par les installations ne sont pas compatibles avec le contexte résidentiel proche.

- 3 Le site de Chincu (parcelle 5096) est une large réserve en propriété communale, favorablement située au nord de la colline de Grandvaux, en retrait du coteau viticole de Lavaux. Il est affecté à la zone agricole.

Superficie et disponibilité : la superficie disponible satisfait au besoin total mais le secteur est identifié comme surface d'assolement.

Accès et contexte : l'accessibilité au site peut profiter d'une topographie favorable et l'aménagement d'un secteur dédié aux équipements publics présente peu d'impact sur le paysage (la forêt agissant comme filtre paysager).

PAC Lavaux : la LLavaux du 12 février 1979 délimite ce secteur en tant que "territoire d'intérêt public et d'équipements collectifs" (art. 17 let. c), autorisant les équipements publics lorsque l'intérêt public le justifie. Le PAC Lavaux, dans sa version mise à l'enquête publique de 2019, n'affecte pas ce site en zone affectée à des besoins publics, ce qui constitue une prise de position à laquelle la commune n'adhère pas (elle a d'ailleurs formulé une opposition à ce sujet). Au vu des éléments précités, ce site répond à des besoins publics clairement identifiés.

- 4 Les terrains de sport de Grandvaux (parcelles 1515, 1516 et 1517) représente un pôle sportif, situé en marge du coteau viticole de Lavaux. Ils sont affectés à la zone affectée à des besoins publics.

Superficie et disponibilité : le site accueille des terrains de tennis, football et basket, que la commune souhaite maintenir du fait de leur forte utilisation par les classes scolaires ainsi que par les associations. Il doit donc être conservés et renforcés comme le prévoit le PDCom.

Accès et contexte : situé en marge de la zone à bâtir, l'accessibilité au site profite d'une topographie favorable.

- 5 La parcelle 1624 est une réserve communale, située hors de l'IMNS 154 bien qu'au coeur du vignoble de Lavaux. Elle est affectée à la zone viticole.

Superficie et disponibilité : la superficie disponible est inférieure au besoin (3'706 m²) et l'importante déclivité n'en permet pas une utilisation rationnelle.

Accès et contexte : le site est accessible, mais compte tenu du fait qu'il est situé au coeur du paysage viticole de Lavaux, une installation de ce type est incompatible avec l'enjeu de préservation du site et de ses environs. De plus, la topographie

N° Analyse

- 6 Le site abrite la déchetterie et la STEP (parcelles 161 et 1606). Il est affecté à la zone affectée à des besoins publics.

Superficie et disponibilité : la superficie est inférieure au besoin (4'821 m²).

Accès et contexte : le site est accessible et bien localisé (relativement éloigné des habitations).

- 7 Le site (parcelles 1376, 10124 et 10152) est une propriété communale proche des infrastructures ferroviaires et routières. Il est affecté à la zone viticole.

Superficie et disponibilité : la superficie est inférieure au besoin et le secteur est, par ailleurs, en cours de construction.

Accès et contexte : le site est accessible, néanmoins les installations prévues ne sont pas compatibles avec le contexte urbain résidentiel et d'activités ainsi qu'avec la fonction de porte d'entrée de Cully.

Les critères indispensables à la réalisation des installations concernent la disponibilité des terrains en un seul et même site et l'impact minimal sur le patrimoine culturel paysager de Lavaux. Pour ces raisons, le site de Chincu a été sélectionné.

Besoin de légaliser et conditions

La réalisation de la déchetterie et des locaux de voirie nécessite une modification de l'affectation de la parcelle 5096, puisqu'elle est actuellement classée en zone agricole. Ce changement de zone impliquerait que le secteur soit sorti du PAC Lavaux, permettant ainsi à la commune de l'affecter par le biais d'une planification spéciale.

Au vu du contexte et des contraintes environnementales, la réalisation des constructions doit quoi qu'il en soit respecter les principes suivants :

- limiter l'emprise du projet sur la zone agricole,
- réaliser les constructions à distance de l'espace réservé aux eaux, ainsi qu'à une distance de 10 mètres de l'aire forestière (conformément à la LFo) ;
- adopter des mesures de protection du paysage, notamment par la plantation d'arbres dans les franges du projet (cf. illustration ci-après).

Principes directeurs et mesures d'aménagement

répondre aux besoins communaux en matière d'équipements et de services publics

 secteur d'intérêt public à aménager


intégrer paysagèrement le site et veiller à mettre en place des transitions douces

 territoire agricole à préserver

 espace de dégagement et transition à aménager

renforcer la mise en réseau des éléments naturels d'intérêt et favoriser le déplacement des espèces pour le maintien de la biodiversité

 aire forestière à protéger

 cordon boisé / plantations à mettre en place



 échelle 1:2'500

**Chemin d'accès
actuel et futur**

**Transition avec la
zone agricole et la
ferme existante**



5. CONCERTATION ET INFORMATION

L'élaboration du PDCom a fait l'objet de nombreuses concertations et coordinations avec la Municipalité et le Service de l'urbanisme de Bourg-en-Lavaux. Par ailleurs, dans le cadre du projet du PDCom de l'ancienne Commune de Grandvaux, des coordinations avaient déjà été réalisées avec différents Services cantonaux, à savoir :

- le Service du développement territorial (actuelle DGTL),
- le Service des forêts, de la faune et de la nature (actuelle DGE-Forêt).

Une importante démarche participative a été organisée le 15 janvier et le 9 février 2022.

En janvier, la population a été invitée à s'exprimer sur le futur de Bourg-en-Lavaux via deux ateliers, l'un à Cully, l'autre à Aran. Plus d'une soixantaine de personnes ont pu, lors d'un premier temps d'échange, partager leurs perceptions du territoire, ses forces, ses faiblesses. Dans un second temps, elles ont formulé plus de 80 propositions de mesures pour le développement de la commune. Parmi ces propositions, les contributions des citoyens ont permis de faire émerger un certain nombre d'enjeux relatifs à plusieurs thématiques transversales (voir tableau ci-après). Les réponses aux différents enjeux identifiés ont été introduits au sein du PDCom et du PACom.

Thématiques	Enjeux
Renforcement des centralités	<ul style="list-style-type: none">▪ Préserver et valoriser les bourgs et hameaux▪ Renforcer les centres
Règles de construction	<ul style="list-style-type: none">▪ Assurer un équilibre entre espaces verts et espaces bâtis▪ Densifier la zone villa
Gestion des espaces publics	<ul style="list-style-type: none">▪ Garantir des espaces publics de qualité afin d'accueillir une mixité de fonction et d'usage▪ Mettre en place des aménagements éphémères pour tester et accompagner le changement
Arborisation	<ul style="list-style-type: none">▪ Arboriser les villages et hameaux▪ Etablir un plan de protection des arbres▪ Augmenter la canopée
Constructions durables	<ul style="list-style-type: none">▪ Encourager les constructions durables▪ Favoriser les énergies renouvelables
Eclairage public	<ul style="list-style-type: none">▪ Opter pour un éclairage public intelligent
Stratégie en matière de zones affectées à des besoins publics	<ul style="list-style-type: none">▪ Adapter et compléter l'offre en matière d'équipement publics (ex. offre parascolaire, crèche, déchetterie, éco-point)
Mobilité	<ul style="list-style-type: none">▪ Etoffer et renforcer l'offre en transports publics▪ Favoriser l'usage de la mobilité douce
Stationnement	<ul style="list-style-type: none">▪ Améliorer l'offre en stationnement▪ Définir une politique de stationnement agile

En février, un atelier pour les enfants a été conduit à la salle des Ruvines. Une quinzaine d'enfants ont pu y participer. Au travers de démarches créatives, ils ont pu partager leurs ressentis, leurs émotions et leurs envies pour le futur du territoire. Plus d'une dizaine de propositions ont pu être formulées.